
Extrait du livre des délibérations de la paroisse de St Martin de Villiers la garenne pres paris.

Numéro d'inventaire : 1979.11434

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 2e quart 18e siècle

Date de création : 1739

Description : Feuille double manuscrite. Papier collant au dos.

Mesures : hauteur : 22 mm ; largeur : 167 mm

Notes : L'assemblée paroissiale décide la construction et le financement d'un bâtiment pour les écoles.

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Écoles primaires

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Hauts-de-Seine

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

n° 8379.

Extrait du livre des délibérations de la
paroisse de St. Martin de Villiers la gareune
premier paroiss.

my Cote Lrnam



Le 24 Mil Sept cent trente neuf ce vingt six
juillet après la convocation faite au prône de
la messe paroissiale des marguilliers perpétuel,
en charge et ancien de la paroisse au sujet
de la construction d'un logement pour les écoles
de filles et de garçons de la d^{te} paroisse. l'assemblée
après avoir examiné l'utilité qui reviendrait
à la d^{te} paroisse d'une telle construction et d'ailleurs
ayant fait attention à l'emploi qu'elle est obligée
de faire de plusieurs sommes d'argent qui doivent
tenir lieu de fond à la d^{te} paroisse notamment à une
somme de onze cent livres que Monsieur yabeau doit
rendre incessamment à la fabrique. la d^{te} assemblée
à opiné d'une voix unanime de prier le sieur
Larotier notre marguillier perpétuel de donner ses
loins pour faire faire ledit devis nécessaire et
après le devis fait de la d^{te} construction des d^{tes}
écoles de faire travailler au d^t logement des
écoles qui sera construit sur la place qui est en face
de la maîtresse porte de notre chapelle de
St. Jean Baptiste du port neuilly la d^{te} assemblée
approuvant tout ce que le d^t sieur Larotier
fera pour la construction des d^{tes} écoles et

42158



pour aucler la d^{te} Construction la d^{te} assemblée
 a donne et donne par le present tout pouvoir
 au d^t Sieur La Voitier de toucher de Mondit
 Sieur yabeau la d^{te} Somme de onze cent livres
 qu'il s'est obligé de payer a notre fabrique en
 outre une somme de cinq cent livres d'arrages
 qui Echiront a la St. Martin prochaine la quelle
 somme de cinq cent livres sera pareillement duee
 par mon d^t Sieur yabeau au dit temps a notre
 d^{te} fabrique De plus la d^{te} assemblée donne
 pareillement pouvoir au d^t Sieur La Voitier
 de toucher et de percevoir del maint del marguilliers
 Comptables toute autre somme jul qu'a fin du
 payement parfait de ce qui aura esté au d^t
 Sieur La Voitier pour les d^{tes} Ecoles et afin de
 ne point Epuiser les revenus de notre d^{te} fabrique
 Comme il ya beaucoup de Comptes du Rosaire
 de la chapelle de neuilly et de la fabrique la d^{te}
 assemblée donne pareillement pouvoir par le present
 au d^t Sieur La Voitier de faire toutes poursuites necessaires
 contre les marguilliers des d^{tes} fabriques, chapelle de
 neuilly, et du rosaire pour qu'ils ayent a rendre
 incessamment leurs Comptes approuvant tout ce que
 le d^t Sieur La Voitier fera a cet effet et pareillement
 la d^{te} assemblée donne pouvoir aux marguilliers
 de la d^{te} fabrique de payer aux mesmes et

autres ouvrages s'il y en a toutel les dépenses et
ouvrages qu'ils peuvent avoir fait pour la
réparation du vicariat et pareillement donne
la dite assemblée tout pouvoir aux marguilliers
de la dite fabrique de rembourser aux dits 1^{rs} paroissiens
toutel les dépenses qu'il peut avoir fait pour
meubles, linge, et toutel sortes d'ustensilles
nécessaires au vicariat approuvant ce que les dits
marguilliers feront a cet effet fait et arrêté
dans la dite assemblée le jour et au que dessus
et ont signé a la reserve de Nicolas Cordier
françois Royer, Claude Boucher, Jean Boucher
et Jean Boucher pere et fill. ainsi signé
Savoitien, Dubois, Pader, Ferret, Nicolas Colville,
Pierre Royer, Atignon, Jean Royer habert curé
Collationné a l'original et delivré par moy
curé de la dite paroisse ce quinze novembre
Mil sept cent trente neuf J. Habert
curé